



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Conseil communautaire du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 16 avril
à 18 heures 13 minutes, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Eric SALAT
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 03 avril 2026

Délibération
C20260416_046

Lecture de la charte de l'élu local

Etaient présents :

ARLET Francois, AUDOUBERT René, BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BAUDINIÈRE Julien, BIENVENU Frédéric, BLANC Didier, BOMBAL Béangère, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CHANABÉ-LAUTRÉ Jérôme, CLAUDIN Yoann, CONDIS Sylvette, DALLARD Jean-Michel, DELCROIX Bernard, DELHOM Corinne, DELMAS Pierre, DELOR Carole, DESTEFANIS Jean-Marc, DORBES Jean-Luc, ESCORIHUELA Daniel, FALC Maëlys, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRAGLIA Fabrice (suppléant de BABY Jacques), GUILLEMIN Marie-Laure, HEBAL Sylvie, HÖ Bastien, ICARD Evelyne, JANOTTO Christian, JOANNY Jean, JORET Hélène, LAFFONT-PORTET Laurent, LAMARQUE Didier, LARROQUE Jean-Marc, LAZARETIE Françoise, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PETAUT-JEAN Sophie, PONS Odette, SALADO Anne-Marie, SALAT Éric, TEMPESTA Marie-Caroline, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, VILA Célia, VAN HILLE Marc (suppléant de MARECHAL DE CHARENTENAY Cécile), WAWRZYNIAK Stéphane

Etaient absents / excusés :

BAREILLES Aurélie, TERZI Alain

Pouvoirs :

TERZI Alain à BOMBAL Béangère

Secrétaire de séance : GILAMA Chantal

Nombre de délégués titulaires : 60

Présents : 58
Pouvoirs : 01
Votants : 59
Absents/excusés : 02

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De prendre acte de la lecture de la charte de l'élu local,
- De constater la remise d'un exemplaire de cette charte ainsi que l'ensemble des textes imposés par l'article L5211-6 du CGCT à chaque conseiller communautaire ;

Fait à Carbonne, le 16 avril 2026

Le secrétaire de séance

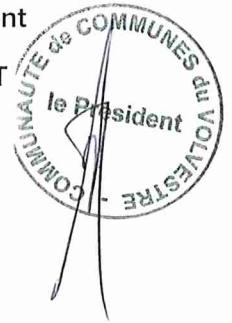
Chantal GILAMA

59 Voix POUR
/ Voix CONTRE
/ ABSTENTION



Le Président

Eric SALAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.